

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Jean-Marie Voumard, Ana Roch,
Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Patrick Dimier,
Christian Flury, André Python, Stéphane Florey,
Eliane Michaud Ansermet, Francisco Valentin,
Françoise Sapin, Florian Gander*

Date de dépôt : 24 juin 2020

Proposition de motion

COVID-19 : soutenir enfin nos forains et nos taxis

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la crise sanitaire qui frappe de plein fouet notre économie depuis mi-mars 2020 ;
- les soutiens financiers qui ont été accordés tant par la Confédération que par le canton à des secteurs entiers de notre économie ;
- le dépôt, par le Conseil d'Etat, d'un projet de loi visant à accorder un soutien financier aux résidents sans papiers correspondant au salaire dont ils ont été privés ;
- l'étrange oubli, par le Conseil d'Etat, de soutenir des professions pourtant exercées par des ressortissants genevois qui travaillent en toute légalité ;
- que les forains genevois ont été privés de toute ressource depuis mi-mars 2020, et qu'il est probable que leur activité ne pourra pas reprendre avant la fin de l'année ;
- que ces mêmes forains ont cependant été totalement abandonnés tant par la Confédération que par le canton ;
- que les chauffeurs de taxi ont eux aussi perdu leur clientèle depuis le début de la crise sanitaire, et ont vu leur revenu disparaître simultanément ;

- que la Confédération a finalement, dans le courant du mois de mai, accordé aux chauffeurs indépendants des allocations perte de gain (APG) de mi-mars à mi-mai, pour autant qu'ils aient cotisé aux assurances sociales ;
- qu'aucune prestation ne leur a été versée depuis mi-mai, alors que les frontières avec l'Union européenne n'ont été ouvertes que le 15 juin 2020, et que le retour du tourisme et des manifestations se fera encore attendre de nombreux mois ;
- que ces chauffeurs indépendants assument pourtant un service public au profit de la population et du tourisme genevois,

invite le Conseil d'Etat

- à déposer une loi avec clause d'urgence afin d'octroyer aux forains domiciliés sur le territoire du canton de Genève une indemnité correspondant à leur perte de revenus du 17 mars au 31 août 2020, prolongeable au vu de la situation épidémiologique ;
- à accorder également, dans ladite loi, en faveur des chauffeurs de taxis genevois qui ont bénéficié des APG du 17 mars au 15 mai 2020, une indemnité pour perte de gain à charge du canton, égale aux APG reçues, pour la période du 16 mai au 31 août 2020, prolongeable au vu de la situation épidémiologique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Notre canton traverse une crise économique telle que nous ne l'avons jamais connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les effets du confinement auquel a été soumise notre économie sont encore insoupçonnés.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral et le canton de Genève ont été amenés à prendre des décisions urgentes pour soutenir les pans entiers de notre économie.

Cependant, au vu de l'annulation de toutes les manifestations, les fêtes des écoles, les fêtes sur le pourtour de la rade ou pour le 1^{er} août sont annulées, avec un impact direct sur le revenu des forains du canton. Ces derniers n'ont pas pu également se rendre ailleurs en Suisse ou à l'étranger, pour proposer leurs manèges et stands, au vu de la situation similaire existant dans ces régions.

Pourtant, aucun soutien ne leur a été proposé par quiconque, alors que leurs métiers sont souvent acquis par des leasings, qu'ils doivent supporter en toute circonstance.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil d'Etat de présenter en urgence une loi visant à prendre en charge cette perte de revenus.

Pour ce qui est des chauffeurs de taxi, la Confédération a finalement accepté de leur accorder des APG, pour autant qu'ils aient cotisé aux assurances sociales en tant qu'indépendants, mais a limité cette aide à deux mois, alors que depuis mi-mai leur activité n'a pas pu reprendre.

Il conviendra donc que le Conseil d'Etat propose dans la même loi urgente que le canton prenne la relève de la Confédération en octroyant une perte de gain équivalente à ce qu'ont été les APG pour les chauffeurs qui en feront la demande.

Ces prestations devront être accordées jusqu'à fin août dans la mesure où il est d'ores et déjà acquis que les activités de ces deux corps professionnels n'auront pas repris d'ici là. Une prolongation pourra être envisagée au vu de l'évolution de la situation épidémiologique à Genève et en Europe.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions de réserver, Mesdames et Messieurs les député-e-s, un bon accueil à la présente motion.